

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le quatrième (4<sup>e</sup>) jour de décembre 2017 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère:  
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:  
Jean-Pierre Lebel  
Stanley Bélanger  
Anthony Hallé  
Pierre Bussières  
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

**1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

355-12-17 **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en ajoutant les sujets suivants :

- a) Motion de félicitations à Rousseau métal.
- b) Autorisation du paiement relatif au décompte progressif # 6 pour la réfection des rues Fournier et Verreault.

Et en retirant de l'ordre du jour :

- 21. Adoption du budget 2018 de l'OMH Saint-Jean-Port-Joli.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

356-12-17 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**4. Comptes du mois.**

a) **Rapport mensuel.**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières de fonctionnement et des activités d'investissement du mois de novembre 2017.

**RAPPORT MENSUEL**  
**ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT**

**Rapport mensuel de novembre 2017**  
**Pour la période du 01 janvier au 30 novembre**  
**2017**

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-16	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-17	Disponible	%
--	-------------	---------------	-------------------------------------------------	-------------------------------------------------	------------	---

**Revenus**

Taxes	-3 894 505	-3 894 505	-3 880 012	-3 934 743	40 238	101.03%
Paiement tenant lieu de taxes	-121 048	-121 048	-121 036	-118 769	-2 279	98.12%
Services rendus	-203 193	-203 193	-197 203	-238 595	35 402	117.42%
Autres revenus	-114 950	-114 950	-235 192	-262 212	147 262	228.11%
Transferts	-122 496	-122 496	-47 282	-38 310	-84 186	31.27%
<b>Total revenus</b>	<b>-4 456 192</b>	<b>-4 456 192</b>	<b>-4 480 725</b>	<b>-4 592 629</b>	<b>136 437</b>	<b>103.06%</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Admin.gén.	816 528	816 528	677 134	746 482	70 046	91.42%
Sûreté du Qbc	265 916	265 916	277 201	275 193	-9 277	103.49%
Pompiers	182 892	182 892	137 003	162 886	20 006	89.06%
Sécur.civ. Autres	31 255	31 255	22 944	24 520	6 735	78.45%
Voirie	354 400	354 400	324 436	319 456	34 944	90.14%
Enlèv.de la neige	258 170	258 170	233 627	246 233	11 937	95.38%
Eclairage rues	16 620	16 620	28 390	12 899	3 721	77.61%
Transport collec	16 995	16 995	3 465	16 995	0	100.00%
Usine filtration	216 200	216 200	203 977	209 904	6 296	97.09%
Réseau aqueduc	48 000	48 000	45 135	42 902	5 098	89.38%
Usine d'épuration	97 440	97 440	73 798	80 694	16 746	82.81%
Réseau d'égout	53 240	53 240	37 436	27 240	26 000	51.16%
Matières résid.	460 705	460 705	394 095	414 672	46 033	90.01%
Autres, hygiène	8 388	8 388	41 890	8 268	120	98.57%
Santé - bien-être	77 675	77 675	44 028	50 735	26 940	65.32%
Urbanisme	161 944	161 944	91 257	128 613	33 331	79.42%
Ind.et commerce	31 273	31 273	82 451	31 243	30	99.90%
Tourisme	55 900	55 900	53 810	54 125	1 775	96.82%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0.00%
Rénov.urbaine	10 620	10 620	71 677	31 901	-21 281	300.39%
Embellissement	92 345	92 345	88 022	81 344	11 001	88.09%
Loisir	579 346	579 346	578 229	622 076	-42 730	107.38%
Culture, centre c.	241 037	241 037	230 519	238 388	2 649	98.90%
Bibliothèque	27 776	27 776	18 756	19 889	7 887	71.60%
Patrimoine	11 000	11 000	10 098	10 202	798	92.75%
Autres, culture	13 950	13 950	82 655	19 510	-5 560	139.86%
Frais financ., int.	82 095	82 095	50 715	43 817	38 278	53.37%
<b>Total dépenses</b>	<b>4 211 710</b>	<b>4 211 710</b>	<b>3 902 748</b>	<b>3 920 187</b>	<b>291 523</b>	<b>93.08%</b>

**Surplus (déficit)  
de l'exercice**

<b>de l'exercice</b>	<b>244 482</b>	<b>244 482</b>	<b>577 977</b>	<b>672 442</b>	<b>-427 960</b>	<b>275.05%</b>
<b>Remb.capital</b>	<b>254 482</b>	<b>254 482</b>	<b>203 874</b>	<b>288 645</b>	<b>-34 163</b>	<b>113.42%</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-58 487</b>	<b>-6 642</b>	<b>6 642</b>	<b>0.00%</b>

<b>Affectations</b>						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-30 000	-30 000	-8 437	-30 000	0	0.00%
Surplus acc.aff.	0	0	0	-194 215	194 215	0.00%
Fonds de roul.	20 000	20 000	0	20 000		0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 200	-12 600	12 600	0.00%
	<b>-10 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>-20 637</b>	<b>-216 815</b>	<b>206 815</b>	<b>2168.15%</b>
<b>Surplus (déficit)</b>						
<b>de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>453 227</b>	<b>607 254</b>		

**RAPPORT MENSUEL  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel de novembre 2017  
Pour la période du 01 janvier au 30 novembre  
2017**

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-16	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-17	Disponible	%
--	-------------	---------------	-------------------------------------------------	-------------------------------------------------	------------	---

**Revenus d'investissement**

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-15 000	-15 000	-74 112	-20 000	5 000	133.33%
Contr.prom.autres	0	0	-24 067	-8 963	8 963	0.00%
	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-98 179</b>	<b>-28 963</b>	<b>13 963</b>	<b>193.09%</b>

**Dépenses d'investissement**

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	0	0	0	4 250	-4 250	0.00%
Transport	125 000	125 000	318 039	195 778	-70 778	156.62%
Hygiène du milieu	25 500	25 500	204 054	3 749 083	-3 723 583	14702.29%
Amén.urb zonage	0	0	0	1 181	-1 181	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000	48 151	115 730	-80 730	330.66%
	<b>185 500</b>	<b>185 500</b>	<b>570 244</b>	<b>4 066 022</b>	<b>-3 880 522</b>	<b>2191.93%</b>

**Conciliation à des fins budgétaires**

**Autres investissements**

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	97 420	-97 420	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97 420</b>	<b>-97 420</b>	<b>0</b>

**Financement**

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0.00%
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

**Affectations**

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	0	0	0	-121 775	121 775	0

Surplus affecté	-170 500	-170 500	-167 719	-217 331	46 831	127.47%
Fonds de roul.	0	0	-100 000	0	0	0
	<b>-170 500</b>	<b>-170 500</b>	<b>-267 719</b>	<b>-339 106</b>	<b>168 606</b>	<b>198.89%</b>

**Total sources**

<b>de financement</b>	<b>-185 500</b>	<b>-185 500</b>	<b>-365 898</b>	<b>-368 069</b>		<b>198.42%</b>
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	--	----------------

**Surplus (déficit)**

<b>de l'exercice</b>	0	0	<b>-204 346</b>	<b>-3 795 372</b>		
----------------------	---	---	-----------------	-------------------	--	--

357-12-17

**b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de novembre 2017 au fonds d'administration pour un montant de 920 793,34 \$ :

**DÉPENSES DE NOVEMBRE 2017 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
<b>SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION</b>		
Salaires	Période du 29-10-17 au 11-11-17	26 402.87 \$
	Période du 12-11-17 au 25-11-17	23 507.20 \$
Remises gouv.	Octobre 2017	32 374.45 \$
Lord Stéphen	Remb.dép.et dépl.novembre 2017	543.60 \$
Paramundo	2 cartes souper de financement	70.00 \$
		<b>82 898.12 \$</b>
<b>CONTRATS</b>		
AGAT Laboratoires Ltd	Analyses eau potable,eaux usées, oct.2017	941.54 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, nov.2017	7 608.18 \$
	Opér.équip.eaux usées, nov.2017	2 536.06 \$
	Analyses eaux dépôt à neige, nov.2017	107.51 \$
	ROMAEU, nov.2017	258.69 \$
Canadien National	Passages à niveau, oct.2017	806.00 \$
Caron Richard	Loc.équip.embell.29-10-17 au 11-11-17	558.28 \$
Club social des pompiers	Électricité cabanon 15 rue des Sociétaires	9.67 \$
	Assurance cabanon 15 rue des Sociétaires	102.15 \$
Concassés du Cap	Contrat enl.ordures, nov.2017	7 016.60 \$
	Contrat récup.nov.2017	6 016.50 \$
Demers Diane	Droit de virée hiver 2017-2018	50.00 \$
Déneigement Dupont	1er vers., chemin Anse-St-Jean	1 322.21 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, octobre 2017	477.38 \$
Dupont Marc-André	Loc.terrain enseigne Gaspé E.pour 2017	72.82 \$
Ethier Avocats	Services prof., récupération taxes, oct.2017	891.99 \$
Interscript	Numérisation livres Au Pay des Miens	1 264.73 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, novembre 2017	750.00 \$
Morin Raymonde	Droit de virée hiver 2017-2018	50.00 \$
Pelletier Colette	Contrat entr.c.mun., 29-10-17 au 11-11-17	850.00 \$
	Contrat entr.c.mun., 12-11-17 au 25-11-17	850.00 \$

Régie de la Mauricie	Enfouissement et exploitation, octobre 2017	18 673.78 \$
	Redevances, octobre 2017	3 890.44 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie au 20 Ch. du Roy E., oct.2017	229.95 \$
Service Sanitaires Roy Inc.	Récupération/traitement, octobre 2017	2 004.13 \$
St-Pierre Hélène	Tonte pelouse c.mun., saison 2017	400.00 \$
Succ.Lucie Blanchet	Solde dû sur achat du lot 3 873 435	81 176.26 \$
		<b><u>138 914.87 \$</u></b>

#### **SUBVENTIONS - DONNS**

Centre La Remontée	Participation financière activité du 18 nov.2017	500.00 \$
Club sportif Lac Trois-Saumons	Aide financière sentiers motoneige	400.00 \$
COFEC	Subvention novembre 2017, 11/12	5 525.00 \$
Fabrique St-Jean	Participation financière concert de Noël	200.00 \$
Fonds maladies du cœur	Don (décès Maurice Robichaud)	100.00 \$
OMH St-Jean	Contribution supplémentaire	55.00 \$
Parc Nautique St-Jean	Participation financ. 1/5,digue, bras de liaison	30 000.00 \$
		<b><u>36 780.00 \$</u></b>

#### **COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS**

Regroup.ski de fond-raquette	Cotisation annuelle 2017/2018	385.17 \$
TVA Publications	Renouvellement Les Idées de ma maison	21.73 \$
Wilson & Lafleur	Abonnement annuel code civil	84.00 \$
		<b><u>490.90 \$</u></b>

#### **FORMATION - CONGRÈS**

CEGEP de Rimouski	Formation: Organisation des opérations	501.00 \$
		<b><u>501.00 \$</u></b>

#### **HYDRO-QUÉBEC**

Hydro Québec	Étangs	5 004.17 \$
	Poste Min.des Transports	196.32 \$
	Kiosque	215.89 \$
	20 Chemin du Roy E.	105.93 \$
	Quai	147.86 \$
	Salle GO	365.22 \$
	Usine de filtration	2 756.64 \$
	Éclairage des rues	1 261.54 \$
	Enseigne 801 Gaspé E.	20.67 \$
	Enseigne 900 rang 2 O.	41.36 \$
	Enseigne 921 Gaspé O.	20.67 \$
	Poste Faubourg	37.55 \$
	Poste Rousseau	118.96 \$
	Domaine	95.35 \$
	Parc Robichaud	65.02 \$
	Garage mun.	540.89 \$
	Centre mun.	1 674.34 \$
		<b><u>12 668.38 \$</u></b>

#### **TÉLUS**

Télus Québec	Adm. relevé du 23/11/17	199.81 \$
	Bibliothèque	52.50 \$

	Incendie	55.37 \$
	Voirie	215.04 \$
	Internet voirie	40.18 \$
	Domaine	55.88 \$
	Usine	105.90 \$
	Internet usine	80.43 \$
	Urbanisme	9.96 \$
	Industrie-commerce	9.96 \$
	Loisirs	9.96 \$
	Embell.	9.97 \$
	Parc Robichaud	40.86 \$
	Poste Caron	40.95 \$
	Signaleur poste Normandin	41.00 \$
	Épur.des eaux, étangs	40.85 \$
	Salle GO, facture du 25-11-2017	153.08 \$
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-10-17	31.58 \$
	Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-10-17	52.26 \$
		<b><u>1 245.54 \$</u></b>

#### **AUTRES**

Belzile Louis	Camion cube usagé 2008	5 500.00 \$
Bernier Karine	Aide financière, couches lavables	100.00 \$
Centre d'Études Collégiales	Commandite pour CEGEPS en spectacle	50.00 \$
Chouinard Clermont	Remb.loyer nov.payé en double	515.00 \$
Groupe Ultima	Modif.assu.des biens	3.00 \$
Lord Stéphane	Immatriculation Ford 2008	854.62 \$
	Remb.inscrip.Registre véhicules lourds	134.00 \$
Mun.Saint-Jean	Remb.petite caisse	137.70 \$
Néopost Canada	Timbres	2 299.50 \$
Société Assu.Auto du Québec	Immatriculation souffleur à neige	299.85 \$
Soci.Can.des postes	Frais poste: avis public de scrutin	223.29 \$
Télus Communications Inc.	Frais de programmation à distance	86.23 \$
		<b><u>10 203.19 \$</u></b>

#### **EMPRUNT TEMPORAIRE RUE FOURNIER-VERREAULT**

Michel Gamache & Frères	Décompte progressif no.5	597 826.30 \$
Tétra-Tech QI Inc.	Surveillance additionnelle	21 783.20 \$
		<b><u>619 609.50 \$</u></b>

#### **EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN**

Chamard André	Balayage Chemin du Moulin	94.86 \$
Excavation Deave Caron	Pelle Chemin du Moulin	1 172.75 \$
Excavation Tourigny Inc.	Décompte progressif no. 6	14 588.97 \$
		<b><u>15 856.58 \$</u></b>

#### **PROJET 2 PARC INDUSTRIEL**

Tétra-Tech QI Inc.	Étude avant-projet parc industriel, phase 2	1 625.26 \$
		<b><u>1 625.26 \$</u></b>

**920 793.34 \$**

### Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

358-12-17

c) **Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 82 008,32 \$ :

#### **COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2017 POUR APPROBATION**

<b>NOM</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
------------	--------------------	----------------

#### **ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL**

**0.00 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Alarmes Clément Pelletier	Vérif.programmation auto-test aux étangs	97.67 \$
Arpentage Côte-du-Sud	Piquetage Chemin du Moulin	632.36 \$
Authentique Pose Café	Thés-Cafés	140.70 \$
Bonté Divine	Café	18.00 \$
Bureautique Côte Sud	Repose-pieds	103.47 \$
	Sacs déchiqueteuse	35.28 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	-49.84 \$
	Boudinage, carton, plastification	66.54 \$
	Fournitures de bureau	739.90 \$
	Envl.vertes et rouges pour Noël	45.49 \$
	Sous-main	126.45 \$
Groupe CCL	Bordereaux de salaire	406.32 \$
IDC Informatique	Service informatique	20.13 \$
	Service informatique	80.48 \$
Jacques Caron Inc.	Papier hygiénique	103.48 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., novembre 2017	205.81 \$
Journal Le Placoteux	Offre d'emploi: journalier travaux publics	294.34 \$
Laurendeau Fernand	Lettrage plaques conseil,signalisation	59.00 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture	40.55 \$
Maison de la famille	Cuisinière, MCJ	55.00 \$
MRC de L'Islet	Service rég.insp.pour oct.2017	825.00 \$
Prodécor S.V.	Tapis, MCJ	379.59 \$

**4 425.72 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME**

Journal L'Attisée	Publicité urb., novembre 2017	102.91 \$
Journal L'Oie Blanche	Avis publics: dérogations mineures	241.45 \$
Laurendeau Fernand	Numéros civics	52.00 \$
Signalisation Lévis Inc.	Plaque # civique	318.48 \$

**714.84 \$**

## ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Centre Multiservices	Sécateur à main	17.19 \$
Éco Verdure	Aéra vator: décompaction,ensemencement	2 017.72 \$
Griffunrie	Tape, ruban adhésif	6.87 \$
Jacques Caron Inc.	Purell	52.01 \$
Journal L'Attisée	Publicité loisir, novembre 2017	102.89 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage de nappes	19.09 \$
	Nettoyage de nappes	233.80 \$
	Nettoyage de nappes	66.81 \$
Pièces & acc.St-Jean inc.	Dissolvant industriel	17.58 \$
	Horloge, piles	28.14 \$
	Crédit sur horloge	-25.85 \$
	Horloge	93.12 \$
Plomberie fine	Aqua-accessoire, Vigie	57.47 \$
Ville de Montmagny	Camp de jour pour Alexis St-Pierre	4 634.35 \$
		<b><u>7 321.19 \$</u></b>

## ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Câble felsted, niveleuse 1979	258.76 \$
	Boyau hydraulique, kenworth 2010	121.70 \$
	Boyau	39.30 \$
Air Liquide Canada	Loc.bouteilles, octobre 2017	19.97 \$
	Ponce de soudeuse, marqueur	40.19 \$
	Marqueur pour borne-fontaine	17.20 \$
	Roulettes à sabler	46.13 \$
	Fil pour soudeuse, ponceau Ch.Roy E.	47.13 \$
	Gaz à souder,ponceau Ch.Roy E.	162.22 \$
Arboriculture du Auboiss	Travaux d'émondage rue Dubé	333.43 \$
Atelier de soudure MG	Fabrication plaque en forme de stop	998.21 \$
Boulons et écrous A.M. Inc.	Boulons hex., rondelles	50.46 \$
Buanderie R.D.L.	Salopettes	6.90 \$
	Serviettes industrielles	14.95 \$
	Salopette	3.45 \$
Campor Environnement	Hres de camion, opérateur	2 030.47 \$
Centre Multiservices	Location rouleau à gazon	11.50 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Essence	492.33 \$
	Diesel	371.50 \$
	Diesel	391.06 \$
	Essence	921.50 \$
	Diesel	1 424.96 \$
Entr.Denis Bernier Inc.	Gravier pr entrepôt à sable	10 784.12 \$
	Concassé, transport de sable	4 481.17 \$
Fortin Sécurité Médic	Gants, lave lentilles	65.05 \$
	Gants d'hiver	120.03 \$
Garage Claude Albert	Voyage de vidange-bois	114.98 \$
	Voyage de vidange-bois	114.98 \$
	Voyage de vidange	172.46 \$
Griffunrie	Papier imprimante	14.46 \$
Groupe Dynaco	Tuyau ponceau Anse St-Jean	3 100.40 \$
	Mousse	17.20 \$
	Bonbonne au propane	59.77 \$
	Tire-fond, rondelle, mèche	41.60 \$
	Embout carré vissé	22.91 \$
	Toile pour sable	344.90 \$
	Mèche acier, scellant, aqueduc	21.80 \$
	Chaux hydratée	16.26 \$
	Soupape bille à visser	10.33 \$
	Boulons, écrous	18.21 \$
	Scellant	24.08 \$



	Propane Vigie	34.47 \$
	Ponceau, Chemin du Roy E.	2 816.89 \$
J.L. Desrosiers	Pneus	425.41 \$
Jalbertech Inc.	Intérupteur, main d'œuvre	397.43 \$
Kenworth Québec Inc.	Réparation du kenworth	3 583.91 \$
	Retour de pièces pour kenworth	-264.59 \$
	Retour de pièces pour kenworth	-26.56 \$
Laurendeau Fernand	Plaque alum., oiseaux migrateurs	64.00 \$
Magasin Coop La Paix	Eau	3.99 \$
	Fer pr réparer ponceau Chemin du	
Martin Bastille Inc.	Roy	773.75 \$
P/A G.G.M. Montmagny	Huile	348.43 \$
	Joints	177.96 \$
	Huile	632.82 \$
Pièces & acc.St-Jean inc.	Rondelle, vis tek	24.51 \$
	Peinture pr borne-fontaine	9.25 \$
	Rouleau à goudron	44.73 \$
	Peinture orange	17.05 \$
	Peinture orange	17.05 \$
	Enduit, mousse, rép.entrepôt à sel	36.47 \$
	Vis, renfort coin	18.48 \$
	Peinture antirouille	14.99 \$
	Peinture antirouille	14.98 \$
	Peinture antirouille	22.48 \$
	Porte-clés	14.48 \$
	Ampoule	14.03 \$
	Écrou, rondelle, boulon	16.41 \$
	Filtre cartouche réutilisable	17.84 \$
Plomberie Martin Pelletier	Réparer toilette MCJ	77.03 \$
Port-Joli Pièces Auto	Tuyau cuivre	23.52 \$
	Réservoir, huile	167.70 \$
	Rubans élect., attaches	182.96 \$
	Lave-vitre	13.80 \$
Réal Huot Inc.	Raccord de compteur d'eau	92.79 \$
	Pièces pour borne sèche Côte	975.90 \$
	Deschênes	
REM	Roulement à bille, kenworth	90.97 \$
	Réparer moteur de chaufferette	98.19 \$
	Joints, kenworth	91.74 \$
	Seal, taper, kenworth	177.16 \$
Safety Kleen Canada	Filtres à huile	312.10 \$
Sel Warwick Québec Inc.	Sel à glace en vrac	4 018.90 \$
	Sel à glace en vrac	3 959.96 \$
Service Routier Éric Robichaud	Inspection Inter 1986	121.87 \$
	Inspection Dodge 1984	68.99 \$
	Valve, switch, kenworth	92.49 \$
Sinto inc.	Cétane	380.57 \$
Soudure G & M St-Pierre	Soudure alum.	7.18 \$
	Main d'œuvre sur kenworth	28.74 \$
	Plate	13.02 \$
Unibéton	Blocs de béton	2 816.89 \$

**50 411.16 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE**

CMP Mayer Inc.	Bouteilles	2 357.27 \$
Courrier Purolator	Frais de transport incendie	30.41 \$
Maxi Métal	Ampoule	218.84 \$
Mun.Saint-Aubert	Assistance-incendie 12-19-25 oct.2017	1 855.37 \$
Mun.Saint-Damase	Assistance-incendie, 220 Gaspé O.	132.63 \$
	Assistance-incendie, 534 Ch.du Moulin	521.42 \$

Novicom	Vérification d'une radio	61.52 \$
Ville La Pocatière	Entraide service incendie le 8 nov.2017	340.38 \$
		<b><u>5 517.84 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION**

Alarmes Clément Pelletier	Changer batterie panneau incendie	109.05 \$
Brault Maxtech Inc.	Entretien annuel UV	1 707.38 \$
	Pièces pour trojan	6 843.47 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Diesel pour génératrice	382.23 \$
Groupe Dynaco	Quincaillerie diverse	66.32 \$
	Quincaillerie diverse pour usine	20.93 \$
	Sel à glace, déglaçant	37.12 \$
Linde Canada	Oxygène	1 687.03 \$
Pharm.	Eau déminéralisée	10.76 \$
D'Amours, Létourneau		
Produits Sanitaires Unique	Chlore	491.43 \$
REM	2 pompes Little Giant	541.49 \$
Véolia Water	Produits de lab.	1 675.89 \$
		<b><u>13 573.10 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

IDC Informatique	Service informatique	63.82 \$
Librairie Livres en tête	Crédit sur livres	-18.85 \$
		<b><u>44.97 \$</u></b>

**TOTAL DES ACHATS: 82 008.82 \$**

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

#### **5. Demandes adressées au conseil.**

##### **Demande d'aide financière pour un stage de soccer en Angleterre.**

ATTENDU QUE messieurs Anthony Chouinard, Émile Pelletier et Léandre Saulnier auront la chance de participer à un stage de soccer d'une durée de 10 jours en Angleterre du 19 au 29 avril 2018;

ATTENDU QUE ces jeunes de Saint-Jean-Port-Joli demandent à leur municipalité de Saint-Jean-Port-Joli une aide financière afin de couvrir des frais de plus de 2 400 \$ par joueur;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal manquent d'information afin de prendre une décision sur la nature de l'aide à apporter;

Les membres du conseil municipal souhaitent obtenir des informations plus précises quant aux détails de ce séjour en Angleterre ainsi que pour les autres modes de financement prévus au courant de l'hiver.

6. **Correspondance.**

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

**Expéditeur**

**Sujet**

Procès-verbaux

MRC de L'Islet

Séance régulière du 10-10-2017.

Invitations

Autres

CECB

Recherche d'un local pour session d'exercices pour personnes vivant un cancer.

Norbert Morin, député  
MAMOT

Félicitations aux conseillers élus.  
Approbation du règlement 757-17 décrétant un emprunt de 448 368 \$.

MRC de L'Islet

Entrée en vigueur du règlement 02-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet.

Normand Caron  
Jean-Pierre Lebel  
Stanley Bélanger  
Anthony Hallé  
Pierre Bussièrès  
Lyne Jacques  
Richard Bernier

Déclaration des intérêts pécuniaires.  
Déclaration des intérêts pécuniaires.  
Déclaration des intérêts pécuniaires.  
Déclaration des intérêts pécuniaires.  
Déclaration des intérêts pécuniaires.  
Déclaration des intérêts pécuniaires.  
Déclaration des intérêts pécuniaires.

359-12-17 7. **Soumission pour les produits pétroliers 2018.**

ATTENDU QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès des fournisseurs retenus par le conseil municipal le 17 novembre 2017 et confirmé à la séance de travail du 28 novembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission suivante pour les produits pétroliers 2018 avec l'escompte suivant par litre;

	<u>Essence</u>	<u>Diesel</u>	<u>Huile à chauffage</u>
Les Pétroles B. Ouellet Inc.	0,0079 \$	0,0159 \$	0,0159 \$

ATTENDU QUE pour l'essence, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Pétroles B. Ouellet Inc.** avec 0,0079 \$ d'escompte par litre;

ATTENDU QUE pour le diesel, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Pétroles B. Ouellet Inc.** avec un escompte de 0,0159 \$ par litre;

ATTENDU QUE pour l'huile à chauffage, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Pétroles B. Ouellet Inc** avec un escompte de 0,0159 \$ par litre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Jean-Pierre Lebel

APPUYÉ PAR :

M. Stanley Bélanger

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de fourniture de diesel, d'huile à chauffage et d'essence à **Les Pétroles B. Ouellet Inc.** jusqu'au 31 décembre 2018.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

360-12-17     **8. Adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'Anse-à-Gilles pour l'année 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR :                                M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles pour l'année 2018 pour un montant de 210 549\$.

361-12-17     **9. Adoption du budget de la Régie intermunicipale de L'Islet-Montmagny pour l'année 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                                Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale L'Islet-Montmagny pour l'année 2018 pour un montant de 742 729 \$.

**10. Dépôt du registre public des déclarations de dons.**

Conformément au dernier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil de l'année, un extrait du registre des dons reçus de 200 \$ et plus par les élus, selon ce que prévoit cet article.

Or, aucun don n'a été inscrit à ce registre durant l'année en cours.

362-12-17     **11. Adhésion à tourisme créatif pour 2018.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli veut soutenir le tourisme créatif;

ATTENDU QUE ce concept permet le jumelage d'un touriste avec un intervenant touristique durant un bref séjour de façon à l'initier à la pratique de l'activité choisie;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité doit adhérer à l'Association internationale de tourisme créatif pour 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                                M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adhérer à l'Association internationale de tourisme créatif pour un montant d'environ 1 200 \$, et ce, pour la saison 2018. Un rapport détaillé devra être déposé à la fin de la saison de façon à permettre au conseil municipal de se positionner pour l'année 2019.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

363-12-17    **12. Contrat de conciergerie au Centre municipal pour 2018.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a publié le 11 octobre dernier dans un journal hebdomadaire régional un appel d'offres pour la conciergerie du Centre municipal pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, aucune soumission n'a été reçue;

ATTENDU QUE madame Colette Pelletier se dit prête à reprendre ce contrat de conciergerie pour l'année 2018 au montant de 22 620 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                                Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de conciergerie à madame Colette Pelletier pour l'année 2018 pour un montant total de 22 620 \$.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

**13. Dépôt du bilan de la gestion de l'eau potable 2016.**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du bilan et du plan d'action de la gestion de l'eau potable pour l'année 2016 tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

364-12-17    **14. Grille tarifaire de la Vigie pour 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR :                                Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter la grille tarifaire ainsi que les conditions de locations suivantes :

	OBNL ET ORG. Gouv.		Location privée		Après Funérailles	Tarif atelier Location (session)
	Semaine	Fin Sem.	SJPJ	EXT.		
Foyer	50\$/plage de 2 hrs. *20\$/h suppl.	200\$	200 \$	250 \$	100 \$	30\$/atelier cours

Vigie	100\$/plage de 2 hrs. *45\$/h suppl.	500\$	1 000 \$		250 \$	75\$/atelier ou cours
			250 \$ Conférence et AGA	300 \$ Conférence et AGA		
Tarif École St-Jean ouverture/fermeture : 30 \$					Halte vélo/groupe organisé : gratuit	

\*L'heure supplémentaire s'applique à partir de la 15<sup>e</sup> minute, pour un maximum de 200 \$ par jour.

De plus,

- La location des nappes est au coût de 7 \$/la nappe.
- La location de l'écran est au coût de 20 \$.
- La location du projecteur est au coût de 25 \$.
- La location de haut-parleurs supplémentaires est au coût de 20 \$/chaque.
- La location de la console de son est au coût de 25 \$.
- Un dépôt remboursable de 250 \$ pour tous événements de type banquet ex : mariage, party de Noël, bal de finissants.
- Pour tous bris à nos installations le locataire se verra facturer le coût de réparation.
- La salle devra être libérée au plus tard à midi le lendemain de la location.
- Le coût de la location devra être payé en totalité au moins 10 jours avant l'événement sinon nous nous réservons le droit d'annuler la location. Cette règle ne s'applique pas pour l'après-funérailles. Les OBNL et les organismes gouvernementaux n'y sont pas assujettis.

\* Tous les coûts de location incluent les taxes applicables.

365-12-17    **15. Engagement d'une brigadière scolaire substitut.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Jean-Pierre Lebel  
 APPUYÉ PAR :                            M. Pierre Bussières  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Mariette Pelletier à titre de brigadier scolaire substitut, selon l'horaire et le taux établi.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
 Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

366-12-17    **16. Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage "industrie II".**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «Industrie (I1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 2 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent projet de règlement et de le soumettre à une consultation publique le 9 janvier 2018.

**PREMIER PROJET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 SUR LES USAGES PRINCIPAUX PERMIS DANS LA CLASSE D'USAGE «INDUSTRIE (I1)».**

**ARTICLE 1 :**

Le règlement 705-13 est modifié à l'article 3.7.11 Usages principaux permis dans la classe d'usage «Industrie (I1)»

De soustraire dans la classe d'usage permis **entreprise de pavage et de construction de route.**

**ARTICLE 2 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**17. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 865 avenue de Gaspé Ouest.**

Le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 865 avenue de Gaspé Ouest.

367-12-17 **18. Dérogation mineure concernant le 865 avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 865 avenue de Gaspé Ouest présente une demande de dérogation mineure pour un projet de subdivision de terrain;

ATTENDU QUE cette propriété borne à la rivière Trois-Saumons;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.1 du règlement 706-13 un lot non desservi situé à l'intérieur d'un corridor riverain doit avoir un frontage minimal de 50 mètres, une profondeur minimale moyenne de 60 mètres et une superficie de 4 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE ce lot est situé dans une zone agricole et est inclus dans un îlot déstructuré avec morcellement;

ATTENDU QUE le propriétaire désire subdiviser son lot afin de créer un terrain résidentiel en transformant l'atelier en résidence;

ATTENDU QUE la profondeur moyenne du terrain +/- 50,7 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter le projet de subdivision de terrain afin de créer un terrain résidentiel de +/- 50,7 mètres.

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussièrès  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli accorde la dérogation mineure pour le projet de subdivision de terrain afin de créer un terrain résidentiel de +/- 50,7 mètres au 865 avenue de Gaspé Ouest.

**19. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 495 chemin du Moulin.**

Le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 495 chemin du Moulin.

368-12-17 **20. Dérogation mineure concernant le 495 chemin du Moulin.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 495 chemin du Moulin présente une demande de dérogation mineure pour un projet de construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE les plans déposés proposent une maison de 3 étages et une hauteur n'excédant pas 10 mètres;

ATTENDU QUE la propriété est située à l'intérieur d'une zone 89 Rv et le nombre d'étages permis est de 2 étages et une hauteur maximale de 10 mètres;

ATTENDU QUE la hauteur de la maison n'excède pas la norme de l'article 3.12;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 3 étages sans excéder la hauteur maximale permise.

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli accorde la dérogation mineure pour la construction d'une résidence unifamiliale de 3 étages sans excéder la hauteur maximale permise au 495 chemin du Moulin.

369-12-17 **21. Mandat à l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité au travail de l'UMQ.**

ATTENDU QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE la municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;



ATTENDU QUE la municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

370-12-17     **22. Correction du titre du règlement d'emprunt 757-17 décrétant des travaux de viabilisation de 11 terrains résidentiels dans le développement Picard.**

ATTENDU QUE ce règlement adopté à la séance régulière du 5 septembre 2017 comporte une erreur évidente dans le titre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 202.1 du code municipal le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la condition de joindre à l'original du règlement un procès-verbal de la correction;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier dépose une copie du règlement modifié et du procès-verbal de la correction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter la correction citée au procès-verbal de la façon suivante :

Le titre du règlement 757-17 devra se lire comme suit :

**«DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VIABILISATION DE 11 TERRAINS SUR LES LOTS 4 727 426, 3 873 165 et 3 873 166 COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 468 740 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT de 448 368 \$ REMBOURSABLE EN 20 ANS. ».**

371-12-17     **23. Cours de formation pour les élus.**

ATTENDU QUE les nouveaux élus doivent suivre une formation en éthique moins de six (6) mois après leur entrée en fonction;

ATTENDU QUE ces cours de formation se donneront à Montmagny le 27 janvier prochain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                   M. Stanley Bélanger

APPUYÉ PAR :                            M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'inscrire madame Lyne Jacques et monsieur Jean-Pierre Lebel à la formation sur l'éthique au coût de 250 \$ par personne le 27 janvier prochain à Montmagny.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

372-12-17     **24. Nomination d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes finale de la TECQ 2014-2018 et du programme FEPTEU.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                   M. Anthony Hallé

APPUYÉ PAR :                            M. Richard Bernier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin d'effectuer la vérification de la reddition de comptes finale du programme de la T.E.C.Q. 2014-2018 ainsi que pour le programme FEPTEU.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

373-12-17     **25. Étude géotechnique pour le parc industriel #2.**

ATTENDU QUE pour amorcer un nouveau projet de développement industriel, il est essentiel de réaliser une étude géotechnique;

ATTENDU QUE trois (3) laboratoires ont fourni une offre de service:

GHD	5 750,00 \$ plus taxes
Englobe	8 150,00 \$ plus taxes
Groupe ABS	24 250,00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la firme GHD consultants Ltée au montant de 5 750 \$ plus taxes afin de réaliser une étude géotechnique pour le parc industriel #2.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

- 374-12-17    26. **Avis de motion pour adopter un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage « commerce touristique (C1)».**

Monsieur Jean-Pierre Lebel donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté afin de modifier le règlement de zonage 705-13 dans le but d'ajouter l'usage *chocolaterie (fabrication et vente)* dans la classe d'usage « commerce touristique (C1)».

- 375-12-17    27. **Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage « commerce touristique (C1)».**

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 705-13 concernant les usages permis dans la classe d'usage «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)»;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent projet de règlement et de le soumettre à une consultation publique à la séance ordinaire du 9 janvier 2018.

**PREMIER PROJET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 SUR LES USAGES PRINCIPAUX PERMIS DANS LA CLASSE D'USAGE «COMMERCE TOURISTIQUE (C1)».**

**ARTICLE 1 :**

Le règlement 705-13 est modifié à l'article 3.7.7 Usages principaux permis dans la classe d'usage «Commerce touristique (C1)»

D'ajouter dans la classe d'usage permis;  
- Chocolaterie (fabrication et vente).

**ARTICLE 2 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

376-12-17    **28. Tarification pour l'inspection régionale faite par la MRC de L'Islet.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a confié à la MRC de L'Islet le mandat d'inspection pour l'application des règlements d'urbanisme locaux de même que pour le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE pour les services rendus aux municipalités, une facturation est effectuée et qu'elle doit représenter les coûts réels engendrés pour donner ces services;

ATTENDU QU'en 2006, le taux horaire a été fixé par résolution à 50,00 \$/heure avec une révision annuelle;

ATTENDU QUE ce taux horaire n'a pas été révisé depuis 2006, soit depuis plus de 10 ans et qu'avec le taux d'inflation les salaires et autres charges ont augmentés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                    M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le taux horaire pour les travaux d'inspection dans les municipalités dont le mandat a été confié à la MRC de L'Islet soit fixé à 55,00 \$/heure et que ce taux horaire inclura tous les frais (frais de déplacement, repas, administration, formation, téléphone, etc.).

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

377-12-17    **29. Étude d'avant-projet pour le parc industriel #2-calcul pluvial.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR :                    Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager la firme Tetra Tech QI inc. pour un montant de 3 000 \$ plus taxes afin de déterminer:

-les débits avant développement afin de fournir une proposition de contrôle à la source à la municipalité.

-le concept de gestion des eaux pluviales à faire sur le reste du développement pour acceptation par le MEDDELCC.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

- 378-12-17     30.     **Avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la formation d'un comité de sélection visant l'analyse des soumissions pour les offres de services professionnels.**

Monsieur Anthony Hallé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté afin d'adopter un règlement sur la formation d'un comité de sélection visant l'analyse des soumissions pour les offres de services professionnels.

- 379-12-17     31.     **Avis de motion en vue d'adopter un règlement décrétant des travaux de viabilisation de 5 terrains industriels sur les lots 6 135 867 et 6 135 871 ainsi qu'un emprunt de 1 396 600 \$ remboursable sur 30 ans.**

Monsieur Richard Bernier donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté afin de d'adopter un règlement décrétant des travaux de viabilisation de 5 terrains industriels sur les lots 6 135 867 et 6 135 871 ainsi qu'un emprunt de 1 396 600 \$ remboursable sur 30 ans.

32.     **Présentation d'un projet de règlement décrétant des travaux de viabilisation de 5 terrains industriels sur les lots 6 135 867 et 6 135 871 ainsi qu'un emprunt de 1 396 600 \$ remboursable sur 30 ans.**

ATTENDU QUE l'adoption d'un règlement d'emprunt doit être précédée d'une présentation lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, le directeur général donne les informations suivantes en lien avec le projet de règlement décrétant des travaux de viabilisation de 5 terrains industriels sur les lots 6 135 867 et 6 135 871 ainsi qu'un emprunt de 1 396 600 \$ remboursable sur 30 ans :

Les travaux consistent à réaliser des travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et traitement des eaux usées pour permettre le développement d'un parc industriel à nuisances limitées. La vente des terrains servira à diminuer l'emprunt total.

Pour pourvoir à une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est exigé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable dans l'ensemble de la municipalité une compensation fixe de 15 \$ pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables dans l'ensemble de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

- 380-12-17     33.     **Demande d'exclusion de la zone agricole des lots 3 872 564, 3 872 565, 4 097 275 pte et 4 098 371 à la CPTAQ (rue Giasson).**

ATTENDU QUE la municipalité veut créer une nouvelle zone commerciale afin de répondre aux besoins en espace pour des activités commerciales lourdes;

ATTENDU QUE la nouvelle zone commerciale, d'une superficie d'environ 11,6 hectares, serait située sur les lots 3 872 561, 3 872 564, 3 872 565, 4 098 371 et une petite partie du lot 4 097 275;

ATTENDU QUE les lots visés sont situés en zone agricole provinciale et sont contigus au périmètre urbain;

ATTENDU QUE pour permettre la création d'une nouvelle zone commerciale, une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale de même que l'agrandissement du périmètre urbain est nécessaire;

ATTENDU QUE les lots visés sont enclavés entre l'autoroute 20 et la voie ferrée et que le lot 3 872 564 est déjà utilisé à des fins commerciales et industrielles;

ATTENDU QUE pour répondre aux besoins en espace pour des activités commerciales lourdes, il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la municipalité;

ATTENDU QUE l'exclusion recherchée n'aura pas d'impact sur la ressource, le maintien et le développement des activités agricoles environnantes et n'altère en rien l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de formuler une demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots 3 872 561, 3 872 564, 3 872 565, 4 098 371 et une petite partie du lot 4 097 275 rue Giasson auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné qu'il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la municipalité pour répondre aux besoins en espace pour des activités commerciales lourdes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de transmettre une copie de la demande à la MRC de l'Islet afin d'obtenir un avis de conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement, du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire et une recommandation favorable de la MRC motivée en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

#### 34. **Autres sujets :**

381-12-17

a) **Motion de félicitations à Rousseau métal Inc.**

Tous les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime Rousseau Métal inc. qui a remporté le Trophée de l'entreprise visionnaire de l'année 2017 décerné par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec le 29 novembre dernier au Capitole de Québec.

382-12-17

b) **Autorisation du paiement relatif au décompte progressif # 6 pour la réfection des rues Fournier et Verreault.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé

APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le sixième paiement à Michel Gamache & frères inc. au montant de 452 641,87 \$ incluant les taxes concernant les travaux de réfection des rues Fournier et Verreault tel que recommandé par Tetra Tech Qi inc.

L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

**35. Période de questions.**

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées.

383-12-17

**36. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 21 :09 heures.

---

Normand Caron, maire

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.